

REGLEMENT SAISON 2020-2021

CHAMPIONNATS REGIONAUX WATER-POLO

- :- :-

Préambule :

La ligue du Centre-Val de Loire organise pour la saison 2020-2021 deux championnats régionaux :

- Un championnat régional toutes catégories réservé aux joueurs nés en 2004 et avant (2005 avec simple surclassement / 2006 avec double surclassement).
- Un championnat régional Jeunes, réservé aux sportifs nés en 2006 et après.

Ces championnats permettront de décerner les titres de Champion régional et Champion régional Jeunes en fin de saison.

Déroulement du championnat régional toutes catégories :

9 équipes sont engagées, le championnat se déroulera avec une phase unique en matches Aller/Retour.

Le calendrier sera diffusé aux clubs engagés le 23 septembre 2020 et le championnat devra impérativement se terminer avant le 13 juin 2021.

Déroulement du championnat régional Jeunes :

Ce championnat se déroulera sous forme de tournois regroupant les équipes engagées (équipes mixtes entre clubs possibles) sur six dates de 13 heures à 18 heures, les dimanches 6 décembre 2020, 17 janvier 2021, 14 février 2021, 21 mars 2021, 11 avril 2021 et 30 mai 2021.

Droits d'engagements :

Le coût de l'engagement des équipes seniors a été fixé par l'assemblée générale à 800 € quelle que soit la composition de l'équipe. Les droits d'engagement doivent parvenir à la Ligue avant la première journée du championnat (10 octobre 2020). Toute demande d'échelonnement doit faire l'objet d'un courrier au trésorier de la Ligue.

Pour le championnat régional Jeunes, le coût est de 600 € à régler à la Ligue avant le 6 décembre 2020.

Arbitrage championnat régional toutes catégories:

Toutes les équipes engagées dans le championnat régional doivent fournir un arbitre (officiel A, stagiaire, en formation). Toutefois, compte tenu du faible nombre d'officiels disponibles en région, il est convenu que les clubs s'organisent pour que les rencontres se déroulent en auto-arbitrage (chacun des deux clubs fournit un officiel).

Le club ne fournissant pas d'officiel accepte sans réserve un arbitrage unilatéral par l'officiel de l'autre club. Dans ce cas, aucune réclamation ne pourra être prise en compte.

En fonction des disponibilités d'arbitres, ceux-ci pourront être désignés par le responsable régional, en priorisant les clubs proposant eux-mêmes des arbitres, les frais seront pris en charge par la Ligue.

Arbitrage championnat régional Jeunes :

Les tournois de ce championnat serviront de support à la formation d'officiels A organisée par la Ligue avec un formateur neutre. Ainsi, chaque rencontre sera dirigée soit par les officiels en formation soit par un arbitre officiel désigné par la Ligue.

Licences et tests ENF :

Tous les joueurs doivent impérativement être licenciés le jour de la rencontre et être titulaires du Pass'compétition pour ceux nés en 2010 et après.

Des sessions du Pass'compétition seront organisées au début de chacun des tournois du championnat régional jeunes. Les clubs doivent s'organiser pour que les pass'sports de l'eau soient validés en amont.

Les clubs faisant participer à une rencontre un joueur non licencié ou non à jour de ses tests ENF verront la rencontre perdue par pénalité.

Les ententes ou regroupements de clubs sont autorisés.

Saisie ExtraNat :

Toutes les rencontres devront obligatoirement être saisies sur ExtraNat. Tout défaut sera pénalisé d'une amende de 100 €.

- Deux heures avant le début de la rencontre, chaque club doit avoir saisi sa composition d'équipe.
- la rencontre finie, et dans un délai de 3 heures, le club recevant doit saisir le résultat
- Dans les 72 heures suivant la rencontre, le club recevant doit saisir la feuille de match et valider le résultat
- La feuille de match "papier" doit être envoyée à la Ligue* (courrier ou mail) avant le mardi soir.

Horaires des rencontres – reports de matches :

Les rencontres sont par principe programmées le samedi soir à 20 heures. En cas de changement d'horaire, le club visiteur doit donner son accord.

Les rencontres peuvent également se dérouler le dimanche. Organisation en semaine uniquement si accord du club visiteur.

Le club recevant doit confirmer le lieu et l'horaire de la rencontre au plus tard huit jours avant la date initiale.

En cas de changement, **la Ligue doit être informée des dates et horaires décidés au plus tard 8 jours avant la date programmée**. En cas de non-respect de ce règlement, le match sera perdu par pénalité pour le club demandeur.

Classement :

Les classements seront effectués par la Ligue en fonction des résultats des rencontres :

- Match gagné = 3 points
- Match nul = 1 point
- Match perdu = 0 point
- Forfait Abandon ou disqualification = -1 pt

Un forfait ou une disqualification est considéré comme un score de 8-0

En cas d'égalité à l'issue d'une poule ou du championnat, les équipes seront départagées comme suit :

- Résultat des matches les ayant opposés
- Goal average des matches les ayant opposés
- Goal average général
- Meilleure attaque

Réclamations :

Toutes les réclamations signalées sur la feuille de match devront être confirmées par écrit à la Ligue au plus tard le mardi suivant la rencontre.

Forfait :

Une équipe déclarant forfait pour un match, outre la perte d'un point au classement, sera pénalisée d'une amende de 100 € (déclaré avant le vendredi 12 heures) ou 200 € si le forfait n'a pas été déclaré dans ce délai.

Responsabilité du club organisateur :

L'organisateur a la charge du service d'ordre.

Il est responsable de l'organisation matérielle et doit s'assurer que le bassin répond aux prescriptions réglementaires.

Il doit prévoir les officiels licenciés nécessaires à la tenue de la table de marque (chronomètres, secrétaire), ainsi que le matériel ad hoc (feuille de match, chronomètres, corne de brume, sifflet, drapeaux, tableau d'affichage du score, tableau d'affichage des fautes). Une personne licenciée de l'équipe adverse aura accès à la table.

Il a la charge de saisir la feuille de match dans ExtraNat, au plus tard le mardi suivant la rencontre et d'envoyer la feuille « papier » à la Ligue dans ce même délai. Attention : une feuille non-saisie dans ExtraNat entraîne une amende de 100 €.

Sanctions sportives :

Les EDA, EDA4 et EDA4P devront faire l'objet d'un rapport d'arbitre écrit et détaillé transmis à la Ligue dès le lundi suivant la rencontre.

Si un match est arrêté ou non joué, pour quelque raison que ce soit, il appartiendra à la Ligue de statuer sur la suite à donner.

Tout joueur exclu définitivement sans remplacement sera automatiquement suspendu pour deux ou trois matches, sans préjudice des sanctions ultérieures pouvant être appliquées.

Tout joueur exclu définitivement avec remplacement est « averti » pour la saison, une seconde EDA entraîne une suspension automatique d'un match.

Les arbitres sont chargés de vérifier les licences des joueurs et officiels, ainsi que les sur-classements ou doubles sur-classements éventuels.

Joueurs brulés :

Les clubs ayant une équipe dans un championnat N2 (Orléans WP) doivent déclarer à la Ligue avant le premier match du championnat une liste de 7 joueurs qui ne peuvent participer au championnat régional (GALLET D, HIBERT-KLUSKA A, RENAULT-DELANGRE , PELLETIER G, GREGOR D, SANCHEZ D, DACHE J).

Litiges :

Tout litige sera jugé par la commission water-polo qui soumettra une proposition de décision au bureau directeur.

Spécificité Centre-Val de Loire :

Les équipes pourront être composées de 14 joueurs, quel que soit leur poste.

Tournoi de l'Ouest :

Le vainqueur du championnat régional aura la charge d'organiser les 5 et 6 juin 2021, le tournoi de l'Ouest regroupant les champions régionaux de Bretagne, Centre-Val de Loire, Normandie et Pays de la Loire (voir règlement interrégion).

Ce tournoi doit être organisé les samedi après-midi, dimanche matin et dimanche après-midi. Il détermine le vainqueur du championnat de l'Ouest.

Classement régional des clubs :

En fin de saison sera établi un classement régional des clubs calculé ainsi :

- Participation championnat : N2 = 30 points, N3 = 25 points, Région = 15 points, Jeunes = 20 points
- Sélections : international = 20 points, interrégional = 10 points, régional = 5 points
- Formation ENF : obtention du pass compétition = 3 points

En cas d'ex aequo, le classement du championnat régional jeune primera.

SITUATION PARTICULIERE LIEE AU COVID-19

Chaque club désignera un référent COVID (à diffuser à la ligue avant le début du championnat) qui sera chargé du respect du protocole spécifique à la piscine. Ce protocole devra être transmis au club visiteur au maximum 8 jours avant la date de la rencontre. Il sera en outre chargé du respect des recommandations spécifiques à la FFN (guide de recommandation consultable sur le site)

Au début de chaque rencontre de championnat, TOUS les joueurs devront présenter impérativement un auto-questionnaire (disponible sur le site FFN ExtraNat) à la table (ceux-ci seront conservés quinze jours par le référent COVID du club organisateur).

L'absence du document entrainera l'impossibilité du joueur à participer à la rencontre.

Le port du masque est obligatoire avant l'entrée dans l'eau et dès la sortie de l'eau (y compris sur le banc), seuls les arbitres et les coaches sont autorisés à ne pas porter le masque durant la rencontre.

[*ligue@centre-val-de-loire.ffnatation.fr](mailto:ligue@centre-val-de-loire.ffnatation.fr)

[*michel.sauget@centre-val-de-loire.ffnatation.fr](mailto:michel.sauget@centre-val-de-loire.ffnatation.fr)

[*fanchm@orange.fr](mailto:fanchm@orange.fr)

[*dffb@club-internet.fr](mailto:dffb@club-internet.fr)